

Diplôme d'études supérieures de notariat

Présentation

Le Diplôme d'études supérieures de notariat (DESN) est une voie d'accès à la profession de notaire. Il associe une formation universitaire et un stage professionnel d'une durée de deux ans.

Les étudiants ayant obtenu un master mention Droit notarial conventionné par l'Institut National des Formations Notariales (INFN) intègrent de plein droit le DESN, à la différence des étudiants titulaires d'un autre master pour lesquels l'accès au DESN se fait sur sélection par une commission nationale.

Les cours se déroulent à la Chambre interdépartementale des notaires du Dauphiné (Seyssins).

Le diplôme est délivré conjointement par l'UGA et l'INFN.

Admission

Conditions d'admission

Les étudiants ayant obtenu un master mention Droit notarial conventionné avec l'INFN intègrent de plein droit le DESN, à la différence des étudiants ayant un autre master pour lesquels l'accès au DESN est conditionné par l'avis favorable d'une commission nationale.

Candidature

Vous souhaitez candidater et vous inscrire à cette formation ? Rendez-vous sur le site internet de la Faculté de droit, [rubrique DESN](#).

Public cible

1. Public en formation initiale
2. Public en formation continue

Vous relevez de la formation continue :si vous reprenez vos études après 2 ans d'interruption d'études,

- ou si vous suiviez une formation sous le régime formation continue l'une des 2 années précédentes
- ou si vous êtes salarié, demandeur d'emploi, travailleur indépendant.

Si vous n'avez pas le diplôme requis pour intégrer la formation, vous pouvez entreprendre une démarche de [validation des acquis personnels et professionnels \(VAPP\)](#).

Pour plus d'informations, consultez la page web de la [Direction de la formation continue et de l'apprentissage](#).

Consultez les [tarifs s'appliquant aux publics de la formation continue](#)

Contrôle des connaissances

Pour la première période, le contrôle des connaissances prend la forme d'une épreuve écrite (sujet national) et d'une épreuve orale, réalisées à Grenoble.

La deuxième période, comprenant trois modules, est sanctionnée par au moins une évaluation orale et une évaluation écrite, et par une session d'examens portant sur le programme de chaque module, confectionnés par l'équipe pédagogique locale.

La troisième période est évaluée à la suite d'une épreuve orale.

L'obtention du DESN suppose d'avoir réussi les épreuves attachées aux trois périodes.

Infos pratiques :

- > Composante : Faculté de Droit
- > Durée : 2 ans
- > Type de formation : Formation initiale / continue

Contacts

Responsable pédagogique

Farge Michel
michel.farge@univ-grenoble-alpes.fr
Tel. 04 76 82 81 63

Ruffieux Gaëlle
gaelle.ruffieux@univ-grenoble-alpes.fr

Secrétariat de scolarité

Scolarité du DESN
droit-master-notarial@univ-grenoble-alpes.fr
Tel. 04 76 74 32 24

Programme

Le DESN comporte trois périodes de formation :

- Première période de formation : Le notaire, officier public et ministériel (85 heures)
- Deuxième période de formation : Le notaire, expert juridique (300 heures)
- Troisième période de formation : Le notaire, entrepreneur (168 heures)

À l'occasion de chaque période, les étudiants sont réunis à la Chambre interdépartementale des notaires du Dauphiné (Seyssins). Fréquemment, la séance est animée par un universitaire et un notaire.